



**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du mardi 21 mars 2023**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Michel TAILLIEZ

**Votants:** 11

**Sont présents:** Michel TAILLIEZ, Christian PIQUE, Denise ANTONIO, Robert GERME, Christina BELIN, Gilles WILLAUME, Cyril LANTOINETTE, Laure ESCUDERO, Jean Noël CAZE, Philippe GABAS, Mathieu ABBO

**Secrétaire de séance:** Denise ANTONIO

**Désignation du secrétaire de séance :**

Madame ANTONIO Denise est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Objet: Approbation du compte de gestion 2022. - Nombre de voix pour :11**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAILLIEZ Michel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet: Approbation du compte administratif 2022 - Nombre de voix pour : 10**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAILLIEZ Michel,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par TAILLIEZ Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	24 155,42			131 765,93	24 155,42	131 765,93
Opérations exercice	105 713,14	148 377,80	87 873,72	119 394,43	193 586,86	267 772,23
<b>Total</b>	<b>129 868,56</b>	<b>148 377,80</b>	<b>87 873,72</b>	<b>251 160,36</b>	<b>217 742,28</b>	<b>399 538,16</b>
Résultat de clôture	24155.42			131765.93		
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
Résultat av. affectat*		18 509,24		163 286,64		

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: Affectation du résultat 2022. - Nombre de voix pour : 11**

Le conseil municipal,

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2022 et les reports antérieurs, décide des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	<b>+ 42 664,66</b>
Résultats antérieurs reportés	<b>- 24 155,42</b>
Résultat à affecter	<b>+ 18 509,24</b>
Solde d'exécution d'investissement N D 001 (besoin de financement)	<b>0</b>
Couverture besoin de financement de la section d'investissement (1068)	<b>0</b>
Excédent reporté en fonctionnement R 002	<b>+ 163 286,64</b>

**Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023. - Nombre de voix pour :11**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties, des taxes foncières sur les propriétés non bâties, sur la Taxe d'Habitation et sur la Cotisation Foncière des Entreprises.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

**- de maintenir les mêmes taux que ceux appliqués pour 2022.**

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Décide de voter pour 2023 les taux suivants :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties :** 31,78 %
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :** 61,52 %
- **Taxe d'Habitation :** 13,17 %
- **CFE :** 19,29 %

**Objet: Vote du Budget Primitif 2023. - Nombre de voix pour :11**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, le budget primitif 2023 qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 281 376,64 €**

**Recettes : 281 376,64 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 130 209,24 €**

**Recettes : 130 209,24 €**

**Soit un budget total pour 2023 de 411 585,88 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tailliez".

Michel TAILLIEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denise Antonio".

Denise ANTONIO